

SÉCURITÉ PUBLIQUE

SOUS-DOMAINES	LISTE DES STAGES	CODE	DATES	LIEU	PAGE
APPROCHE GÉNÉRALE DE LA POLICE MUNICIPALE	LA MÉTHODOLOGIE DE L'ÉCRIT : AMÉLIORER SES ÉCRITS PROFESSIONNELS	N1002006	Du Lundi 02 au Mardi 03 Septembre 2019	CGF	163
	LES MISSIONS DE POLICE JUDICIAIRE	N1003004	Du Lundi 21 au Mercredi 23 Octobre 2019	CGF	164
PRÉVENTION ET PROTECTION DU PUBLIC	LA VIDEO PROTECTION	N2008006	Du Lundi 03 au Jeudi 06 Juin 2019	CGF	165
SÉCURITÉ DANS LA VILLE	LES INTERVENTIONS DE L'AGENT DE POLICE MUNICIPALE DANS LE CADRE DE LA CIRCULATION ROUTIÈRE	N3001008	Du Lundi 19 au Mercredi 21 Août 2019	CGF	166
	LE RÔLE DE LA POLICE MUNICIPALE EN MATIÈRE DE SURVEILLANCE ET DE PRÉVENTION DANS LA COMMUNE	N3002004	Du Mercredi 03 au Jeudi 04 Avril 2019	Tahiti	167
	LES GESTES PROFESSIONNELS DE PROTECTION POUR LES AGENTS DE SÉCURITÉ PUBLIQUE	N3003002	Du Mercredi 18 au Jeudi 19 Septembre 2019	Tahiti	168
	LES GESTES TECHNIQUES PROFESSIONNELS D'INTERVENTION (GTPI) POUR LES AGENTS DE POLICE MUNICIPALE	N3004003	Du Mercredi 07 au Jeudi 08 Août 2019	Tahiti	169
		N3004004	Du Mercredi 16 au Jeudi 17 Octobre 2019	Tahiti	169
GESTION DU DOMAINE PUBLIC	LA POLICE DU LITTORAL	N5001004	Du Lundi 26 au Mercredi 28 Août 2019	Tahiti	170
	LES POUVOIRS DE POLICE DU MAIRE	N5002003	Du Lundi 07 au Mercredi 09 Octobre 2019	CGF	171
PROFESSIONNALISATION AU CADRE D'EMPLOI EN SÉCURITÉ PUBLIQUE	LA FORMATION INITIALE DES AGENTS DE SÉCURITÉ PUBLIQUE	E1001004	Du Lundi 22 au Vendredi 26 Juillet 2019	CGF	172
	LA FORMATION DE PROFESSIONNALISATION À L'EMPLOI D'AGENT DE POLICE MUNICIPALE (ARJA)	E1002007	Du Mercredi 06 Mars au Mercredi 10 Juillet 2019	Tahiti	173
FORMATION CONTINUE OBLIGATOIRE	LA FORMATION CONTINUE OBLIGATOIRE DES AGENTS DE POLICE ENCADRANT UNE ÉQUIPE	E7002008	Du Lundi 20 au Vendredi 24 Mai 2019	CGF	174
		E7002009	Du Lundi 09 au Vendredi 13 Septembre 2019	CGF	174
	LA FORMATION CONTINUE OBLIGATOIRE DES AGENTS DE POLICE MUNICIPALE	E7003008	Du Lundi 25 au Vendredi 29 Mars 2019	Tahiti	175
		E7003009	Du Lundi 15 au Vendredi 19 Juillet 2019	Tahiti	175

LA MÉTHODOLOGIE DE L'ÉCRIT : AMÉLIORER SES ÉCRITS PROFESSIONNELS

PUBLIC

Les agents de police municipale APJA souhaitant réactiver leurs connaissances. Les agents de police municipale en attente de la prochaine "Formation initiale des agents de police municipale (APJA)".

DURÉE - CODE

- 2 jours
- Code : N1002

VOTRE INTERLOCUTEUR

M. TEHEIURA Utarii - 40 54 78 19
utarii.teheiura@cgf.pf

OBJECTIFS

- ▶ Savoir identifier les enjeux de l'écrit dans un service de police municipale ;
- ▶ Développer ses capacités à produire des écrits de qualité ;
- ▶ Savoir identifier les types d'écrits et les structurer ;
- ▶ Apprendre à rédiger des écrits professionnels pertinents assurant le bon déroulement de la procédure pénale.

CONTENU

- Les méthodes de production d'écrits professionnels ;
- Les types d'écrits et le rôle des écrits en police municipale ;
- La structuration des écrits selon les types d'écrits, les destinataires... ;
- Les techniques d'amélioration de ses écrits ;
- La contestation des écrits ;
- Les causes de nullité des écrits : le contenu et le formalisme des écrits ;
- La forme des écrits et le fond.

INFORMATIONS À PRENDRE EN COMPTE

Venir à la formation avec ses exemples d'écrits.

CODE	Dates	Lieu	Date limite de candidature
N1002006	Du Lundi 02 au Mardi 03 Septembre 2019	CGF	05/07/2019

LES MISSIONS DE POLICE JUDICIAIRE

PUBLIC

Les chefs de police municipale ou leurs adjoints, les chefs d'équipe, les APJA et les agents opérationnels.

DURÉE - CODE

- 3 jours
- Code : N1003

VOTRE INTERLOCUTEUR

M. TEHEIURA Utarii - 40 54 78 19
utarii.teheiura@cgf.pf

OBJECTIFS

- ▶ Se situer dans le cadre légal spécifique du policier municipal ;
- ▶ Respecter les limites des prérogatives accordées par le législateur ;
- ▶ Se référer aux notions fondamentales de droit pénal et de procédure pénale lors de l'accomplissement des missions de police judiciaire afférentes aux agents de police municipale.

CONTENU

- Les missions de police judiciaire de l'agent de police municipale ;
- Les éléments du code de procédure pénal encadrant les interventions ;
- Les sanctions encourues en cas de non-respect du cadre légal ;
- Les notions générales de droit ;
- Le droit pénal général : définition de l'infraction, classification, éléments constitutifs, responsabilité pénale, la sanction et les facteurs influant sur son exécution ;
- La procédure pénale : les acteurs du processus pénal et l'organisation juridictionnelle ;
- Le code de la sécurité intérieure : impact sur l'exercice du métier de policier municipal.

CODE	Dates	Lieu	Date limite de candidature
N1003004	Du Lundi 21 au Mercredi 23 Octobre 2019	CGF	23/08/2019

LA VIDÉO PROTECTION

PUBLIC

Les agents de police municipale, les opérateurs de vidéo protection et toutes personnes participant à la mise en œuvre d'un dispositif de vidéo protection.

DURÉE - CODE

- 4 jours
- Code : N2008

VOTRE INTERLOCUTEUR

M. TEHEIURA Utarii - 40 54 78 19
utarii.teheiura@cgf.pf

OBJECTIFS

- ▶ Identifier les différentes étapes d'installation d'un dispositif de vidéoprotection et en maîtriser la mise en œuvre ;
- ▶ Maîtriser les enjeux, les finalités et les limites ;
- ▶ Utiliser l'outil de manière efficace dans le respect du cadre légal.

CONTENU

- Le champ d'application de la vidéo protection ;
- La vidéoprotection et la politique de sécurité publique : enjeux locaux, acteurs, missions et partenariats ;
- Les procédures administratives et judiciaires ;
- Le financement ;
- La déontologie et les sanctions encourues ;
- La responsabilité de la collectivité ;
- Le choix de l'installation et de l'implantation des caméras ;
- Le personnel habilité, les horaires de travail, le règlement du CSU ;
- Le visionnage, l'exploitation et la communication des informations ;
- L'archivage et la destruction des images ;
- Les écrits spécifiques ;
- La visite d'un Centre de Supervision Urbaine ;
- La table ronde de partage d'expériences.

INFORMATIONS À PRENDRE EN COMPTE

Priorité d'accès aux communes dotées d'un système de vidéo protection et d'un CSU.

Ouvert aux collectivités qui en ont le projet et selon disponibilité.

CODE	Dates	Lieu	Date limite de candidature
N2008006	Du Lundi 03 au Jeudi 06 Juin 2019	CGF	05/04/2019

LES INTERVENTIONS DE L'AGENT DE POLICE MUNICIPALE DANS LE CADRE DE LA CIRCULATION ROUTIÈRE

PUBLIC

Les agents de police municipale assermentés (ARJA) et opérationnels.

DURÉE - CODE

- 3 jours
- Code : N3001

VOTRE INTERLOCUTEUR

M. TEHEIURA Utarii - 40 54 78 19
utarii.teheiura@cgf.pf

OBJECTIFS

- ▶ Maîtriser les différentes compétences en matière de code de la route de Polynésie Française ;
- ▶ Procéder au contrôle routier ;
- ▶ Relever les infractions au code de la route de Polynésie française ;
- ▶ Maîtriser les gestes de régulation routière ;
- ▶ Adapter son comportement et ses attitudes aux situations rencontrées.

CONTENU

- Les évolutions du code de la route de Polynésie française ;
- Les compétences de l'agent de police municipale en matière de code de la route de Polynésie française ;
- Les différentes infractions et leur qualification ;
- Le contrôle des véhicules et des documents nécessaires à la conduite ;
- Le dépistage de l'alcoolémie et des drogues ;
- Le contrôle de la vitesse ;
- L'interpellation, le contrôle et la remise en circulation ;
- Les écrits ;
- Les relations avec l'OPJ.

CODE	Dates	Lieu	Date limite de candidature
N3001008	Du Lundi 19 au Mercredi 21 Août 2019	Tahiti	21/06/2019

LE RÔLE DE LA POLICE MUNICIPALE EN MATIÈRE DE SURVEILLANCE ET DE PRÉVENTION DANS LA COMMUNE

PUBLIC

Les agents de police municipale assermentés (APJA) et les agents de sécurité publique opérationnels.

DURÉE - CODE

- 3 jours
- Code : N3002

VOTRE INTERLOCUTEUR

M. TEHEIURA Utarii - 40 54 78 19
utarii.teheiura@cgf.pf

OBJECTIFS

- ▶ Maîtriser la notion de surveillance du domaine public d'un service de PM ;
- ▶ Caractériser les principaux lieux sensibles sur un territoire et les situer à l'aide d'un schéma ;
- ▶ Utiliser les méthodes d'observation et de recueil d'informations ;
- ▶ Appliquer les consignes lors d'une action de surveillance ;
- ▶ Etablir un dialogue avec la population, les quartiers, les associations.

CONTENU

- Les missions de l'agent de sécurité publique et de l'agent de police municipale en matière de surveillance et de prévention ;
- Les différents types de patrouilles ;
- La sécurité dans la ville ;
- Les enjeux des patrouilles de la police municipale ;
- L'organisation des patrouilles (calendrier des événements, itinéraire, objectifs, sécurité, liaison avec les partenaires...);
- Les relations avec les partenaires, les victimes, les appréhendés (la constatation, le signalement...);
- Les opérations tranquillité vacances;
- La prévention, le dialogue, la médiation...

CODE	Dates	Lieu	Date limite de candidature
N3002004	Du Mercredi 03 au Jeudi 04 Avril 2019	Tahiti	28/02/2019

LES GESTES PROFESSIONNELS DE PROTECTION POUR LES AGENTS DE SÉCURITÉ PUBLIQUE

PUBLIC

Les agents de sécurité publique opérationnels (non APJA).

DURÉE - CODE

- 2 jours
- Code : N3003

VOTRE INTERLOCUTEUR

M. TEHEIURA Utarii - 40 54 78 19
utarii.teheiura@cgf.pf

OBJECTIFS

- ▶ Maîtriser le cadre légal des interventions de l'agent de sécurité publique ;
- ▶ Maîtriser les techniques de base de protection en cohérence avec la situation ;
- ▶ Appliquer les techniques dans le respect de la déontologie ;
- ▶ Maîtriser les limites de ses interventions.

CONTENU

- Les fondamentaux juridiques ;
- Le cadre légal en matière de légitime défense, les secours, les coups et blessures volontaires ;
- Les techniques de base de protection ;
- Les limites de l'intervention ;
- Les règles de sécurité ;
- Le signalement et le compte rendu oral.

CODE	Dates	Lieu	Date limite de candidature
N3003002	Du Mercredi 18 au Jeudi 19 Septembre 2019	Tahiti	19/07/2019

LES GESTES TECHNIQUES PROFESSIONNELS D'INTERVENTION (GTPI) POUR LES AGENTS DE POLICE MUNICIPALE

PUBLIC

Les agents de police municipale assermentés (APJA) et opérationnels.

DURÉE - CODE

- 2 jours
- Code : N3004

VOTRE INTERLOCUTEUR

M. TEHEIURA Utarii - 40 54 78 19
utarii.teheiura@cgf.pf

OBJECTIFS

- ▶ Maîtriser le cadre légal des interventions de l'agent de police municipale ;
- ▶ Utiliser les gestes techniques d'intervention en cohérence avec l'urgence de la situation et en assurant sa sécurité et celle d'autrui ;
- ▶ Appliquer les techniques dans le respect de la déontologie.

CONTENU

- Les fondamentaux juridiques ;
- Le cadre légal en matière de légitime défense, les secours, les coups et blessures volontaires ;
- Les techniques de légitime défense ;
- Les positions dans le cadre du contrôle des véhicules ;
- Les techniques de palpation, de menottage ;
- Les interventions à deux agents ou plus, en patrouille portée ou pédestre ;
- Les limites de l'intervention ;
- Les règles de sécurité ;
- Le respect du contrevenant.
- Le signalement et le compte rendu.

CODE	Dates	Lieu	Date limite de candidature
N3004003	Du Mercredi 07 au Jeudi 08 Août 2019	Tahiti	07/06/2019
N3004004	Du Mercredi 16 au Jeudi 17 Octobre 2019	Tahiti	14/08/2019

LA POLICE DU LITTORAL

PUBLIC

Les agents et chefs de police municipale, les sapeurs-pompiers, les agents concernés par ce sujet. Sur certaines sessions, les élus délégués à la sécurité de la ville (inscriptions auprès du SPCPF).

DURÉE - CODE

- 3 jours
- Code : N5001

VOTRE INTERLOCUTEUR

M. TEHEIURA Utarii - 40 54 78 19
utarii.teheiura@cgf.pf

OBJECTIFS

- ▶ Appliquer la réglementation relative à la police du littoral, des ports, de la baignade et du secours en mer ;
- ▶ Développer les compétences des agents dont les missions relèvent des pouvoirs de police du maire.

CONTENU

- Le domaine public maritime ;
- La protection de l'environnement et les outils mis à disposition ;
- Le statut juridique de ces espaces ;
- Les devoirs et les pouvoirs de police du maire ;
- L'organisation et la gestion des activités nautiques ;
- La prévention des risques majeurs ;
- L'organisation et la réglementation du sauvetage en mer ;
- Les acteurs et les partenaires.

INFORMATIONS À PRENDRE EN COMPTE

Formation mixte agents/élus.

CODE	Dates	Lieu	Date limite de candidature
N5001004	Du Lundi 26 au Mercredi 28 Août 2019	Tahiti	28/06/2019

LES POUVOIRS DE POLICE DU MAIRE

PUBLIC

Les chefs et agents de police municipale APJA et opérationnels.

DURÉE - CODE

- 3 jours
- Code : N5002

VOTRE INTERLOCUTEUR

M. TEHEIURA Utarii - 40 54 78 19
utarii.teheiura@cgf.pf

OBJECTIFS

- ▶ Maîtriser les pouvoirs de police du Maire ;
- ▶ Exercer les différents pouvoirs de police.

CONTENU

- Les dispositions relatives aux différents codes ;
- La réglementation en matière de police des étrangers ;
- La police funéraire ;
- La réglementation des foires et marchés ;
- La réglementation en matière de débits de boissons ;
- La salubrité, l'hygiène et la santé publique ;
- Le domaine public et les compétences en matière d'urbanisme ;
- La réglementation en matière de police du littoral ;
- La réglementation en matière de chiens dangereux ;
- Les bruits de chantier, de voisinage, de circulation.

CODE	Dates	Lieu	Date limite de candidature
N5002003	Du Lundi 07 au Mercredi 09 Octobre 2019	CGF	09/08/2019

LA FORMATION INITIALE DES AGENTS DE SÉCURITÉ PUBLIQUE

PUBLIC

Les agents de sécurité publique opérationnels (non APJA).

DURÉE - CODE

- 5 jours
- E1001

VOTRE INTERLOCUTEUR

M. TEHEIURA Utarii - 40 54 78 19
utarii.teheiura@cgf.pf

OBJECTIFS

- ▶ Se repérer dans l'environnement professionnel que représente la collectivité, son service ;
- ▶ Maîtriser ses missions et ses limites ;
- ▶ Identifier les spécificités de la relation et de l'orientation des usagers de la voie publique pour apporter une réponse adaptée ;
- ▶ Maîtriser le cadre légal et les gestes techniques professionnels d'interventions de l'agent de sécurité publique.

CONTENU

- L'organisation et les missions d'une collectivité ;
- Le statut et les missions de l'agent de sécurité publique ;
- L'organisation et les missions d'un service de Police municipale ;
- Les autres acteurs de la sécurité : la Police Nationale, la gendarmerie ;
- Les outils et techniques de communication orale ;
- L'analyse des situations relationnelles sur la voie publique ;
- La médiation ;
- La gestion des situations stressantes et/ou conflictuelles ;
- Les fondamentaux juridiques des gestes techniques professionnels d'intervention ;
- Le cadre légal en matière de légitime défense, les secours, les coups et blessures volontaires ;
- Les techniques de légitime défense ;
- Les limites de l'intervention ;
- Les règles de sécurité ;
- Le signalement et le compte rendu oral.

INFORMATIONS À PRENDRE EN COMPTE

Priorité d'accès aux fonctionnaires stagiaires de catégorie D, dans la spécialité sécurité publique.

Ouvert aux autres agents de cette spécialité sous réserve de disponibilité.

CODE	Dates	Lieu	Date limite de candidature
E1001004	Du Lundi 22 au Vendredi 26 Juillet 2019	CGF	24/05/2019

LA FORMATION DE PROFESSIONNALISATION À L'EMPLOI D'AGENT DE POLICE MUNICIPALE (APJA)

PUBLIC

Les fonctionnaires stagiaires de catégories C, B et A de la spécialité Sécurité publique.

PRÉREQUIS

Pièces obligatoires à fournir lors de l'inscription ou au plus tard le début de la formation :

- copie du double agrément Haut-commissaire et procureur ou copie du courrier de demande à la subdivision administrative des IDV et ISLV ;
- certificat médical datant de moins d'un an, attestant de l'aptitude à la pratique sportive hebdomadaire ;
- avoir transmis l'arrêté de nomination au CGF.

DURÉE - CODE

- 80 jours
- E1002

VOTRE INTERLOCUTEUR

M. TEHEIURA Utarii - 40 54 78 19
utarii.teheiura@cgf.pf

OBJECTIFS

- ▶ Maîtriser l'environnement professionnel de la police municipale,
- ▶ Faire cesser et/ou relever une infraction et en rendre compte ;
- ▶ Accueillir, orienter, renseigner, porter assistance aux différents publics ;
- ▶ Maîtriser la rédaction des écrits professionnels et la procédure de transmission ;
- ▶ Maîtriser son comportement pour gérer différentes situations professionnelles ;
- ▶ Mettre en œuvre les techniques de police de proximité.

CONTENU

- L'environnement professionnel de la police municipale ;
- Les écrits professionnels de la police municipale ;
- L'initiation aux gestes techniques professionnels d'intervention ;
- Les gestes de premiers secours ;
- Les stages pratiques d'observation et d'application.

CODE	Dates	Lieu	Date limite de candidature
E1002007	Du Mercredi 06 Mars au Mercredi 10 Juillet 2019	Tahiti	Non renseignée

LA FORMATION CONTINUE OBLIGATOIRE DES AGENTS DE POLICE ENCADRANT UNE EQUIPE

PUBLIC

Les agents de police municipale assermentés (APJA) et opérationnels, encadrant une équipe ou une brigade.

DURÉE - CODE

- 5 jours
- E7002

VOTRE INTERLOCUTEUR

M. TEHEIURA Utarii - 40 54 78 19
utarii.teheiura@cgf.pf

OBJECTIFS

- ▶ Intégrer dans sa pratique d'encadrant les évolutions sociétales et juridiques et celles des politiques de sécurité ;
- ▶ Exercer les fonctions de l'agent en position d'encadrement dans le respect des règles de déontologie.

CONTENU

- L'actualité professionnelle ;
- Le management du chef d'équipe ;
- Les gestes techniques professionnels d'intervention ;
- L'accueil et la communication ;
- La fonction publique communale pour la spécialité sécurité publique ;
- Les écrits professionnels.

INFORMATIONS À PRENDRE EN COMPTE

La formation continue obligatoire dans la spécialité sécurité publique s'effectue tout au long de la carrière à raison de 5 jours par période de 2 ans.

Priorité d'accès aux fonctionnaires. Ouvert aux agents non titulaires selon disponibilité.

CODE	Dates	Lieu	Date limite de candidature
E7002008	Du Lundi 20 au Vendredi 24 Mai 2019	CGF	22/03/2019
E7002009	Du Lundi 09 au Vendredi 13 Septembre 2019	CGF	12/07/2019

LA FORMATION CONTINUE OBLIGATOIRE DES AGENTS DE POLICE MUNICIPALE

PUBLIC

Les agents de police municipale assermentés (APJA) et opérationnels.

DURÉE - CODE

- 5 jours
- E7003

VOTRE INTERLOCUTEUR

M. TEHEIURA Utarii - 40 54 78 19
utarii.teheiura@cgf.pf

OBJECTIFS

- ▶ Intégrer dans sa pratique professionnelle les évolutions sociétales et juridiques et celles des politiques de sécurité ;
- ▶ Utiliser les procédures applicables aux agents de police municipale ;
- ▶ Appliquer les principes inhérents à la déontologie des agents de police municipale pour développer des attitudes professionnelles efficaces.

CONTENU

- L'actualité professionnelle ;
- Les droits et obligations de l'agent de police municipale ;
- Les gestes techniques professionnels d'intervention ;
- L'accueil et la communication ;
- La police de proximité ;
- La fonction publique communale pour la spécialité sécurité publique ;
- Les écrits professionnels.

INFORMATIONS À PRENDRE EN COMPTE

La formation continue obligatoire dans la spécialité sécurité publique s'effectue tout au long de la carrière à raison de 5 jours par période de 2 ans.

Priorité d'accès aux fonctionnaires. Ouvert aux agents non titulaires selon disponibilité.

CODE	Dates	Lieu	Date limite de candidature
E7003008	Du Lundi 25 au Vendredi 29 Mars 2019	Tahiti	25/01/2019
E7003009	Du Lundi 15 au Vendredi 19 Juillet 2019	Tahiti	17/05/2019